

Facture en prélèvement automatique

du 30/09/2020

votre référence à rappeler : **06.456.215.10672902 21150**

nom du client et adresse du lieu desservi

M CLAVIER ET OROU
 73 RUE PORT AUX MEULES
 44120 VERTOU

**M CLAVIER ET OROU
 2 CHEMIN DES 3 ROIS
 44670 ST JULIEN DE VOUVANTES**

Présentation simplifiée de votre facture

ABONNEMENT : 2EME SEMESTRE 2020	2,26 €
Consommation : SOLDE ANNEE 19/20	18,23 €
6 m ³ à 3,04 € le m ³ <small>Prix unitaire moyen, soit 0,00304 € le litre (hors abonnement)</small>	

Montant facture TTC	20,49 €
Solde antérieur	0,00 €

MONTANT PRELEVE	20,49 €
le 15/10/2020	

Le détail de votre facture figure au verso.

*Consommation facturée : 6 m³ équivalent à 6 000 litres d'eau
 Prochain relevé : Sept 2021
 Prochaine facture : Mai 2021*

Message

Une question relative à la facturation (eau et/ou assainissement) ? Appelez VEOLIA EAU au **02 40 16 15 15 (appel non surtaxé)** de 8 h à 19 h du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h le samedi.

Une question relative à l'eau potable ? Appelez VEOLIA EAU au **02 40 16 15 15 (appel non surtaxé)** de 8 h à 19 h du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h le samedi, ainsi que pour les urgences 7j/7 24h/24.

Une question relative à l'assainissement ? Appelez la régie de l'assainissement de Nantes Métropole au **02 40 95 87 00 (prix d'un appel local)**, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, ainsi que pour les urgences 7j/7 24h/24.

Facturé par VEOLIA EAU pour le compte de Nantes Métropole. Voies de recours : selon l'article L1617-5 du code général des collectivités territoriales, vous pouvez contester le montant de cette facture dans les 2 mois après sa date d'émission, en saisissant directement le tribunal compétent (tribunal d'instance ou TGI au delà de 7600 euros).

► Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera débitée de votre compte dont les coordonnées sont :

► ATTENTION en cas de changement de compte

Si les coordonnées de votre compte ont changé, la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen à votre convenance.

Pour communiquer un changement de vos coordonnées bancaires, rendez-vous dans votre espace personnel sécurisé sur www.eau.veolia.fr ou contactez un conseiller clientèle par téléphone.

Nom de la Banque : CIC

Titulaire du compte : CLAVIER ET OROU C

Numéro de compte (IBAN) : FRXX 300X XXXX XXXX XXXX XX70 1XX

Montant prélevé : 20,49 €

Le : 15.10.2020

Votre référence contrat : 06.456.215.10672902 21150

Votre référence de prélèvement (RUM) : XX114066582SEPA

Notre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Volume consommé		
G12BA202606	relevé	15.09.2020	688	682	6	6		
					volume (m ³)	prix unitaire	montant HT	taux de TVA
Distribution de l'eau								
Abonnement (part intercommunale)							2,14	5,50 %
Consommation (part intercommunale)							6,21	5,50 %
DU 29/06/2020 AU 15/09/2020					6	1,0354	8,35	
					Sous-total HT			
Collecte et/ou traitement des eaux usées								
Consommation (part intercommunale)							7,99	10,00 %
DU 29/06/2020 AU 15/09/2020					6	1,3319	7,99	
					Sous-total HT			
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)					6	0,3000	1,80	5,50 %
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)					6	0,1500	0,90	10,00 %
					Sous-total HT		2,70	

Détail de la TVA

montant HT	taux TVA	montant TVA
10,15 €	5,50 %	0,56 €
8,89 €	10,00 %	0,89 €

Détail du montant prélevé

total HT	total TVA	montant TTC	net prélevé
19,04 €	1,45 €	20,49 €	20,49 €

Eau : L'alimentation en eau potable comprend le prélevement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.

Eaux usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Abonnement : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.

Consommation : Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

Agence de l'Eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.

Part(s) collectivité(s) : Montant reversé aux collectivités responsables du service public (commune, syndicat ou communauté) et destiné à financer les réseaux et installations.

Part distributeur : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

SERVICE ASSAINISSEMENT : DOPEA Opérateur Public
Quai Emile Cormerais 44800 ST HERBLAIN Tél accueil du public : 02 40 95 87 00

Il ne sera pas appliquée d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto..

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

• **Paiement par prélèvement mensuel** :

Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• **Paiement par TIPS€PA** :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Datez et signez votre TIPS€PA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPS€PA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPS€PA daté et signé.

• **Paiement par Carte Bancaire** :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

• **Paiement par prélèvement à l'échéance** :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

• **Paiement par chèque** :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPS€PA, puis envoyez-le en joignant le TIPS€PA, non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

• **Pour payer par virement bancaire** :

Veolia Eau - Cie Generale des Eaux - Region Ouest CIO
 30047/14144/00032303971/97

